

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique |
| Herausgeber: | Société fribourgeoise d'éducation |
| Band: | 6 (1877) |
| Heft: | 4 |
| | |
| Artikel: | L'instituteur organiste |
| Autor: | [s.n.] |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-1039970 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

teur une préparation sérieuse des matières à expliquer : sens des mots, comparaisons à employer, exemples et traits édifiants à raconter, tableaux ou objets à faire voir, tout cela sera préparé ; la forme des questions seule est improvisée.

d) L'Histoire Sainte. — Pour en faire l'étude, il suffira de parcourir quelques fois le manuel d'*Histoire Sainte* qui sert de livre de lecture dans chaque école. On en lira une première fois les chapitres les plus intéressants et les plus dramatiques, tels que le sacrifice d'Abraham, l'histoire de Joseph, de Samson, le combat de David avec le géant Goliath, etc.

Selon le temps dont on dispose et le développement des élèves, on reprendra une fois ou deux la lecture de tout le manuel, en suivant l'ordre chronologique et en se conformant aux règles qui seront indiquées lorsque nous parlerons de la lecture courante. Des récapitulations fréquentes, des vues d'ensemble, quelques tableaux synoptiques complèteront cette étude. Aussi longtemps que les élèves ne seront pas assez instruits pour saisir, à la première lecture, le sens des faits qu'ils voient, l'instituteur devra raconter succinctement l'événement dont ils vont lire le récit. La lecture en sera alors plus fructueuse et plus attrayante.

e) Ouvrages à consulter pour l'explication du catéchisme. — Ceux qui nous paraissent les meilleurs sont : *Manuel d'instruction religieuse*, par Grosse, librairie Belin; *Cours complet d'instruction chrétienne*, par Marotte, 5^{me} édition, Paris, librairie Bray et Retaux, Prix 4 fr.; *Catéchisme du catéchiste*, par Barthe et Falere, 2 vol., Villefranche, librairie Dufour. Prix 8 fr.; *Catéchisme pratique*, par Mehler, traduit par Schort. 3 vol. Bruxelles, Grémære; *Cours de religion*, par P. Wilmers, traduit par Grosse. 6 vol., chez Vivès; *Catéchisme historique*, par Schmid, traduit par Bélet. 5 vol.; *RéPERTOIRE DU CATÉCHISME*, par Schmid, traduit par Bélet. 3 volumes; *Méthode pratique pour faire le catéchisme du diocèse de Belley*, 2 vol.

R. HORNER.

L'INSTITUTEUR ORGANISTE.

Parmi les branches qu'enseignent les instituteurs, il en est une qui souvent n'est qu'accessoire, mais qui cependant, dans certains cas, peut avoir une importance telle, que ce serait une véritable faute si on la négligeait, ou si on s'en servait dans un but différent de celui qu'elle doit atteindre pour l'instituteur. Cette branche

d'enseignement c'est la musique. Dans la plupart de nos cantons cette branche est obligatoire ; c'est assez dire que l'utilité qu'elle offre a été reconnue, quoique directement, elle ne soit appelée à satisfaire à aucun de ces besoins moraux ou matériels qui s'imposent d'eux-mêmes.

Nous ne voulons pas insister davantage sur l'importance du chant et de la musique pour les instituteurs : on peut être bon instituteur sans enseigner et sans pratiquer la musique, comme on peut être mauvais instituteur tout en étant bon musicien. Cependant sans cet art, il reste toujours une lacune dans l'éducation, et tout instituteur qui veut en faire son profit, s'il a des dispositions, trouvera là, non seulement un grand moyen de discipline, mais encore une ressource pour s'assurer l'affection de ses élèves et l'estime et l'attachement de la jeunesse et des parents. L'instituteur trouve dans la musique, d'abord une récréation ; en second lieu, s'il parvient à former un chœur capable d'embellir les solennités religieuses, scolaires et patriotiques, il est sûr de posséder l'affection de toute la commune. Il a, en outre, à sa disposition, un puissant moyen d'exercer, pendant longtemps, sur les jeunes gens, une influence salutaire.

Je sais que ce n'est pas dans la patrie des Mooser et des Vogt que j'aurai besoin d'insister pour faire comprendre l'importance de la musique pour l'instituteur : les talents de ces artistes ont été appréciés par toute la population ; il ne reste plus, en quelque sorte, qu'à perpétuer et à développer leur œuvre.

L'instituteur qui a des dispositions veut être musicien, mais quel genre de musique doit-il enseigner et cultiver ; quels sont les méthodes et les ouvrages où il devra puiser, pour se perfectionner d'abord, et enseigner ensuite ?

Pour l'étude des éléments de cet art, il existe une foule de méthodes entre lesquelles nous ne voulons pas nous prononcer, car elles ont toutes des qualités et des défauts, mais généralement elles permettent d'atteindre assez facilement le but. Aussi, presque tous les instituteurs possèdent suffisamment la théorie de la musique, et ce n'est que quand il faut passer à l'exécution que les rangs s'éclaircissent et que les difficultés deviennent vraiment sérieuses.

La musique religieuse doit, cela va sans dire, être préférée à toute autre. Nous ne voulons pas faire injure aux instituteurs en essayant de leur prouver combien ce serait rabaisser leur dignité que de se faire histrions de bas étage et de présider aux réjouissances frivoles de la jeunesse. Dans les pays catholiques, l'instituteur est le plus souvent organiste, et c'est là une fonction bien digne de l'éducateur de la jeunesse.

L'Allemagne catholique nous fournit sous ce rapport un grand exemple que nous voudrions voir imité dans les pays de langue française. La plupart des localités ont des sociétés de musique religieuse, *Cœcilienvereine*, qui sont reliées entre elles par des sta-

tuts et qui nomment un comité général. Ce comité publie un catalogue de musique religieuse, où sont admis les morceaux qui sont vraiment recommandables, tant sous le rapport liturgique que sous le rapport artistique. D'accord avec l'autorité ecclésiastique, le *Cæcilienverein* allemand a entrepris la réforme de la musique religieuse, et, outre son catalogue, il publie encore deux journaux qui sont la *Musica sacra* et les *Fliegende Blätter für Kirchen-musik*, qui paraissent à Ratisbonne (Regensburg). On peut s'abonner en Suisse à chacun de ces journaux, dont le prix est seulement de 4 à 5 fr. par an, en s'adressant aux bureaux des postes. Chaque année, il y a une grande fête de musique où sont conviés surtout les directeurs des sociétés locales. S'il nous était permis d'émettre notre avis sur cette société, nous dirions que nous la trouvons un peu sévère pour le genre de musique qu'elle adopte et que ses publications sont un peu difficiles pour être admises dans nos localités françaises.

Ces deux publications sont mensuelles, elles ont une partie théorique et une partie pratique, chaque numéro renferme huit pages de texte et huit pages de musique religieuse.

La Suisse allemande marche sur les pas de l'Allemagne : elle a aussi un comité central qui a pour organe le *Chorwächter*, petit journal mensuel, paraissant à Saint-Gall ; il ne publie pas de musique et ne coûte que 1 fr. 50 par an. Un catalogue de musique religieuse recommandée, rédigé dans le même esprit que celui du *Cæcilienverein* allemand, a paru chez M. Schwendimann, à Soleure. L'auteur est M. Walther, organiste et chapelain de la cathédrale. Il ne coûte que 75 centimes, croyons-nous. M. Stehli, à Saint-Gall, a publié un recueil de motets à 4 voix mêlées pour les différentes fêtes de l'année. Nos appréciations sur ces ouvrages sont les mêmes que pour la musique allemande, très-savante et trop difficile en général.

Le journal de musique religieuse qui tient en France le premier rang est la *Musica sacra* de Toulouse. Cette revue mensuelle est publiée sous la direction de M. Aloys Kunc et contient une feuille de texte et au moins quatre pages de musique, chant ou orgue. Le prix est de 8 fr. pour la France et de 12 fr. pour l'étranger. Nous trouvons les appréciations de ce journal un peu sévères quoiqu'il renferme d'excellentes choses sur la musique religieuse et sur ce qui se fait en France pour relever cet art, qui a été pendant longtemps très-négligé.

Pour ce qui est du jeu de l'orgue, nous recommandons le *Journal des organistes*, publié par M. R. Gros-Jean, organiste à Saint-Dié (Vosges). Ce journal paraît tous les deux mois, par livraisons de huit pages in-folio oblong, et renfermant autant que possible, un offertoire, une élévation, une communion, une sortie et différentes pièces, le tout écrit dans le style lié et pouvant être exécuté sur l'orgue ou sur l'harmonium. Le prix de cette publication n'est que de 6 fr. 50 pour toute l'Europe. Enfin, dans le